

## DECISION MUNICIPALE n° D20230721-098

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Service Culturel
	<b>Type</b>	Contrat de cession de spectacle
<b>Matière</b>	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
<b>Spectacle</b>	<b>Récital irlandais</b>	
<b>Dates</b>	Jeudi 7 mars 2024	
<b>Lieu</b>	Centre culturel Jean Ferrat	
<b>Attributaire</b>	Opéra de Limoges	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

**Décide,**

**Article 1 :** Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au concert « Récital irlandais », produit par l'Opéra de Limoges, domicilié 48 rue Jean Jaurès – 87000 LIMOGES, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

**Article 2 :** Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du concert « Récital irlandais », présenté le jeudi 7 mars 2024, à 20 h 30 au centre culturel Jean Ferrat d'Ussel.

**Article 3 :** Le montant total de cette prestation s'élève à **1 107.75 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 1 055 €
- Frais de Voyages : 52.75 €

Les repas pour 4 personnes, le soir du concert sont à la charge de la ville d'Ussel, sur la base des tarifs SYNDEAC.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 21 juillet 2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE